



Comité Départemental de Natation

VAL DE MARNE

FFN



REGLEMENT 2017 - 2018

CD VAL DE MARNE NATATION FFN
38 Rue Saint Simon
94000 CRETEIL
<http://valdemarne.ffnatation.fr>
enf.cd94@gmail.com

PREAMBULE

LES TROIS ÉTAPES DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

La première étape :

L' « **ENF1 - Sauv'nage** » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (l'ENF2 - Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés.

Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

La deuxième étape :

L' « **ENF2 - Pass'sports de l'eau** » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

La troisième étape :

L' « **ENF3 - Pass'compétition** », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle et du contexte de la compétition, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit de l'École de Natation Française. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale.

Une École de Natation Française renforcée.

Au cours de cette olympiade 2017/2020, chaque nageur licencié au sein de la FFN et né en 2004, 2005, 2006 et après, prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs nés en 2003, 2002 et avant ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

Pour cette nouvelle olympiade, la Fédération renforce le dispositif de l'ENF en donnant un temps de formation privilégié à tous les jeunes. C'est pourquoi, le développement des habiletés motrices, issues des 5 disciplines, doit être une obligation qui se traduit par l'objectif unique, de la ou des saisons sportives, des enfants âgés de moins de 9 ans.

L'École de Natation Française est valorisée dans le classement national des clubs.

ATTENTION : la réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès au test de l'ENF3 - Pass'compétition ainsi qu'à la compétition est présenté ci-après.

Pour les 2010, 2011 et après :

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (ENF1 - Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (ENF2 - Pass'sports de l'eau).

Les nageurs nés en 2010, 2011 et après s'engagent au test de l'ENF1 – Sauv'nage, puis au test de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau, mais ils ne peuvent pas s'engager sur le test de l'ENF3 – Pass'compétition quelle que soit la discipline.

ATTENTION : A partir du dernier week-end de juin 2018 inclus, les nageurs nés en 2010 et titulaires du test de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau peuvent s'engager au test de l'ENF3 – Pass'compétition dans la discipline de leur choix.

NE PAS CONFONDRE : la "pluridisciplinarité" qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois et **la pratique "multisports"** qui consiste à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique «multisport" impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l'ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée.

C'est pourquoi préparer uniquement les tests n'a aucun sens ! Les fondamentaux communs définis dans les tests de l'ENF sont les appuis, le gainage, l'étirement, la coordination, l'alignement, etc...Ce sont des compétences que nous pouvons aisément développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels et humains supplémentaires

Afin de se présenter au test du pass'sports de l'eau il faut être titulaire du sauv'nage et que le test soit enregistré sur extranat par le club où le nageur est licencié.

Afin de se présenter aux tests du pass'compétition il faut être titulaire du test du pass'sports de l'eau et que le test soit enregistré sur extranat par le Comité Départemental.

L'enfant ne peut être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente pour acquérir les nouvelles compétences.

AGREMENT ENF

I - Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :

Le cahier des charges de l'ENF est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation qui souhaite adhérer au principe de l'ENF doit remplir les conditions suivantes :

1°) Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

2°) Etre à jour de l'affiliation,

3°) Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage

II - Durée de validité de l'agrément

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées; notamment l'enregistrement des sessions du sauv'nage sur extranat.

Il n'est pas nécessaire de refaire une demande d'agrément si le club n'a pas rempli les conditions de reconduction. Il s'agit pour le club de régulariser la situation en enregistrant ses sessions de sauv'nage sur extranat, en nommant bien un évaluateur licencié dans le club responsable de la session.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement, entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche.

EVALUATEURS, ASSISTANTS

I - Profil des Assistants Evaluateurs :

Qui ? Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evalueur, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evalueur » correspondante.

Rôle ? Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. **Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan mais doit être présents dans la liste des évaluateurs.**

II - Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :

Qui ? Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Formation ? Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité Régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

Pour le Val de Marne, seul le Délégué Technique ENF, Sophie MOURIES, peut assurer des formations ENF1, ENF2.

En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.

III - Profil des Evaluateurs ENF3 :

Qui ? Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la «Natation», ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

Formation ?

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par le Comité Départemental. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Pour le Val de Marne, l'ERFAN a agréé Franck CHABOUD pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des cadres techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation artistique** sont dispensées par le Comité Régional. Les formateurs sont un Cadre Technique et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation synchronisée.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité Régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.

IV - Le rôle de l'Evaluateur :

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en oeuvre du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.

Il engage sa signature.

ORGANISATION DES SESSIONS DES TESTS E.N.F

I - Modalités d'organisation du Sauv'nage : sous la responsabilité d'un club agréé ENF

Le Club...

Déclare avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, par mail à enf.cd94@gmail.com en précisant le lieu et l'heure du test

A en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Est garant du respect des conditions de passage des tests.

Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat, **avant le 15 septembre de la saison sportive à venir au risque d'invalider la session (licences).**

Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

Rappel : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral «assistant club» et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Arrêté du 25 avril 2012 : Le sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme. Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.

II - Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau : sous la responsabilité du Comité Départemental.

Il est préconisé de n'organiser que 3 maximum

Il n'est pas fixé de limite de validité.

A minima, la présence de deux Evaluateurs ENF2 est obligatoire : un évaluateur ENF2 de la structure d'accueil et l'évaluateur ou assistant évaluateur ENF2 nommé par le CD.

Rappel : Le «Pass'sports de l'eau» est exigé à l'entrée en formation du Brevet Fédéral 2nd degré. Le «Pass'sports de l'eau» est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN).

La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Le Comité Départemental....

- 1) Informe les clubs dès sa connaissance des dates et lieux possibles à l'intérieur des 5 semaines de tests proposées par le CD
- 2) Nomme un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN titulaire de l'Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF2
- 3) Enregistre les résultats des tests du pass'sports de l'eau sur Extranat
- 4) Envoie aux clubs concernés la liste des enfants ayant réussi le pass'sports (3 disciplines)
- 5) Etablit un bilan et la liste des clubs participants aux sessions du pass'sports de l'eau fin juin 2018

Le club....

Prévient le CD de son souhait d'organiser un pass'sport de l'eau pendant l'une des 5 semaines proposées par le CD **1 mois à l'avance à enf.cd94@gmail.com**.

Envoie au CD, 2 semaines avant la date prévue pour le test, la liste des enfants titulaires du sauv'nage et candidats au(x) test(s) du pass'sport à l'adresse **enf.cd94@gmail.com**

Les formulaires type à utiliser sont à la fin du règlement.

Le club dans lequel est licencié l'enfant remettra à chacun un livret du pratiquant qui sera complété par les évaluateurs ENF2 présents à l'issue du test réussi et ce dès lors qu'une des 5 épreuves est validée.

III - Modalités d'organisation du Pass'compétition

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional.

Il peut être organisé par le Comité Régional OU Départemental.

Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Départemental de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3.

A ce jour, les pass'compétitions Natation Course et Natation Artistique sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional.

Le Comité Départemental ...

1) Planifie les sessions de pass'compétition dans le calendrier départemental. (Attention à ne pas oublier toutes les disciplines.)

2) Pour la natation course nomme par poule un évaluateur référent qui aura en charge l'organisation administrative et matérielle de la session, sera garant du respect des conditions de passage des tests et remontera les résultats commentés au Comité Départemental.

3) Prévoit si possible pour la passation du test, la présence d'un Evalueur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant.

4) Transmet les résultats des tests pass'compétition au Comité Régional, qui les valide sur Extranat, natation@cif-natation.fr ; Des modèles de fiches d'évaluations sont disponibles sur le site du Comité Départemental <http://valdemarne.ffnatation.fr>.

5) Remet à chaque personne qui a réussi le test du Pass'compétition un livret du pratiquant, le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Pour organiser au mieux les sessions, les clubs doivent inscrire les enfants une semaine au plus tard avant la date prévue pour le test.

Les tests des enfants non inscrits au préalable ne seront pas validés

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage, pass'sports de l'eau et

Pass'compétition ainsi que des cartes diplômes.

Bon de commande intitulé support pédagogique à télécharger sur le site du Comité Départemental (<http://valdemarne.ffnatation.fr>).

ORGANISATION VAL DE MARNE 2017-2018

Les informations propres au Comité Départemental du Val de Marne sont sur internet <http://valdemarne.ffnatation.fr> et accessibles de deux manières :

- 1) Directement à partir du logo ENF au milieu de la page d'accueil
- 2) En suivant le chemin "Les Dossiers puis Dossiers Divers ou Formation et ERFAN"

I - FORMATIONS EVALUATEURS / ASSISTANTS

Pour 2017-2018 les formations sont programmées aux dates suivantes :

ENF1: Samedi 21 Octobre 2017 à 10h30 - 38 rue Saint Simon -94000 Créteil
ENF2: Samedi 9 Décembre 2017 à 10h30- 38 rue Saint Simon -94000 Créteil
ENF1: Samedi 10 Février 2018 à 10h30- 38 rue Saint Simon -94000 Créteil
ENF2: Samedi 7 Avril 2018 à 10h30 - 38 rue Saint Simon -94000 Créteil

Les formations sont payantes pour les personnes non licenciées dans le Val de Marne : 10 €

II - RAPPEL A L'INTENTION DES CLUBS POUR LE BON DEROULEMENT DES TESTS

Pour le SAUV'NAGE ENF1, Le club...

1) Déclare **au minimum 8 jours** avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, **en renvoyant par mail à enf.cd94@gmail.com** **le document de déclaration**

2) Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat avant la prochaine session de pass'sports de l'eau

3) Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

Pour le PASS' SPORTS DE L'EAU ENF2, le club...

1) Prévient le CD de son souhait d'organiser un pass'sport de l'eau pendant l'une des 4 semaines proposées par le CD **1 mois à l'avance à enf.cd94@gmail.com**

Dates retenues par la commission ENF pour les sessions de tests :

Du 16 au 20 Octobre 2017

Du 18 au 22 Décembre 2017

Du 12 au 16 Février 2018

Du 9 au 13 Avril 2018

Du 18 au 22 Juin 2018

30 enfants maximum par session (40 si une seule épreuve)

2) Inscrit les enfants par mail 2 semaines au plus tard avant la date prévue à enf.cd94@gmail.com, le CD enverra une confirmation aux clubs une semaine avant la date prévue. Le formulaire type à utiliser est sur le site valdemarne.ffnatation.fr

3) Remet à chaque enfant un livret du pratiquant qui sera complété par les évaluateurs ENF2 présents à l'issue du test réussi et ce dès lors qu'une des 5 épreuves est validée.

Pour le PASS' COMPETITION Natation Course, le club ...

Inscrit les enfants par mail 2 semaine au plus tard avant la date prévue à enf.cd94@gmail.com, le CD enverra une confirmation aux clubs une semaine avant la date prévue.

19 novembre 2017

04 février 2018

18 Mars 2018

6 Mai 2018

20 Mai 2018

Pour le PASS' COMPETITION Natation Artistique

Inscrit les nageuses 1 semaine avant la date prévue auprès de la commission de Natation Artistique à NatArtistique.cd94@gmail.com

3 Décembre 2017

4 Février 2018

4 Avril 2018

En aucun cas une session ne pourra être annulée si le club qui met à disposition sa piscine ne présente pas d'enfants.

IV - PASS' COMPETITION ENF3 EL, WP, PL , organisés par le Comité Régional.



Déclaration d'organisation d'un test du sauv'nage

Document à transmettre au comité départemental pour information

Club :

Evaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du sauv'nage

Nom :

N° Evalueur :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Horaires :

Nombre d'enfants :

Fait à :

Signature du président du club



Demande d'organisation d'une session du pass'sport de l'eau

Document à transmettre au comité départemental pour avis 1 mois avant la date de session

Club :

Adresse :

Evaluateur 2^{ème} degré responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du pass'sport de l'eau

Nom : n° de certification :

Nom : n° de certification :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Clubs participants :

Horaire :

Nombre d'enfants :

Nombre d'enfants du club organisateur

Nombre d'enfants que le club peut accueillir

Discipline concernée*

Natation Artistique

Plongeon

Water-Polo

Natation Course

Nage avec Palmes

*Cocher les disciplines concernées

Fait à :

Signature du président du club